



Communiqué de Presse

Barrage des plats Les travaux hors la loi !

Le tribunal administratif de Lyon vient de rendre son verdict. Après plus d'une année de procédure, celui-ci a annulé le 14 novembre 2013 l'arrêté de la préfète de la Loire autorisant les travaux de "réhabilitation" du Barrage des Plats.

Une annulation pour un motif sérieux

Le juge a enfin prononcé l'annulation de l'arrêté de la Préfète de la Loire. Sans avoir besoin d'analyser les nombreuses causes possibles d'annulation de l'arrêté exposées par les associations requérantes, le juge s'est appuyé sur l'argument du défaut d'information des élus locaux qui ont validé le projet. Ce défaut d'information constituant une irrégularité majeure dans le processus de validation du projet par le syndicat des Barrages, a eu pour conséquence de rendre illégale la décision finale.

La poursuite des travaux est désormais interdite. La Préfète ne pourra plus ignorer les éléments que les associations opposantes ne manqueront pas de faire valoir et la pertinence des solutions alternatives au projet. En conséquence, l'impact environnemental doit enfin être pris en compte avec les mesures adéquates.

Tous d'accord pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, mais à quel prix ?

Les associations FRAPNA Loire, Fédérations de pêche de Loire et de Haute-Loire, Club de Pêche Sportive Forez Velay, et CDAFAL, ont depuis toujours été convaincues du besoin de sécuriser l'alimentation en eau potable. Elles militent d'ailleurs en ce sens auprès des décideurs.

Le Barrage des Plats est récent, il a été construit en 1955, à Saint Genest Malifaux, sur le cours de la rivière "La Semène", affluent du fleuve Loire. Il a été conçu à l'époque afin de faire face à une forte demande de l'industrie métallurgique et à une hypothétique croissance démographique autour de la commune de Firminy. Mais aujourd'hui, la réalité est toute autre : la population de Firminy a régressé, passant de 27 000 à 17 000 habitants, et l'industrie lourde a disparu du circuit économique.

Il devait compléter la ressource fournie par le barrage de l'Echappé, construit dans les années 1890, pour sécuriser les quatre communes du syndicat des barrages et alimenter les communes rurales regroupées, depuis, dans le Syndicat des eaux de la Semène, « client » du Syndicat des barrages.

En réalité, depuis 1958, le barrage des Plats n'a alimenté les quatre communes de l'Ondaine que quelques semaines en 2003. Mais, elles auraient tout aussi bien pu être alimentées par l'interconnexion au grand barrage de Lavalette, construit sur la rivière le Lignon en Haute-Loire, d'une capacité de 40 millions de m³.

Les communes de l'Ondaine s'étaient ainsi connectées au grand barrage de Lavalette lors de la vidange de l'Echepre en 1997.

Lorsque le Syndicat des Barrages a décidé de déposer un dossier de demande de réhabilitation du barrage (mis à sec depuis 2005), les associations environnementales locales ont très vite mis en avant les inconvénients environnementaux du projet, puisque le barrage allait de nouveau affecter la rivière Semène et les espèces aquatiques qui y vivent. Les associations ont insisté auprès du Syndicat des Barrages pour que ce dernier rencontre les collectivités voisines qui étudiaient déjà, de leur côté, d'autres solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable ; solutions qui respectaient l'environnement tout en sécurisant une population plus importante.

Malgré les demandes répétées des associations, le Syndicat des Barrages a persisté dans son projet. Contraint par la réglementation, il a tout de même étudié succinctement les autres solutions, mais a conclu, sans argumentation précise, qu'elles seraient plus chères, ce qui est contestable. De surcroît, contrairement à ce qui a été dit, l'important investissement pour réhabiliter le barrage des Plats ne peut en aucune façon alimenter la ville de Saint-Etienne, puisque qu'aucun raccordement n'existe actuellement !

Un gaspillage d'argent public ?

La Préfète avait autorisé le Syndicat des Barrages à réhabiliter un barrage sans mettre en œuvre de vraies mesures susceptibles de compenser l'impact du barrage sur le milieu naturel. Cette situation est inacceptable et incohérente au regard des enjeux de gestion de l'eau de notre territoire.

- Que penser de la construction d'un barrage de plus de 6 millions d'euros, alors qu'il existe des alternatives dont l'une a fait l'objet d'une étude commanditée par le Conseil Général de Haute-Loire de 2009 qui a l'estimée deux fois moins chère ?
- Que penser du fait que les redevances payées par les usagers de l'eau servent à la fois à financer deux intérêts contradictoires ? D'un côté, elles financent le contrat de rivière porté par le SICALA (Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses Affluents), qui prévoit de dépenser environ 8 millions d'euros pour restaurer et préserver la qualité des rivières ; de l'autre, elles contribuent à payer les travaux de réhabilitation du barrage des Plats qui ne pourra que porter préjudice à la qualité de la Semène.

Maintenant, l'arrêt des travaux consécutif à cette annulation fait courir le risque d'une majoration des coûts. Mais ceci aurait pu être évité sans l'entêtement du Syndicat des Barrages à ne pas étudier les alternatives...

Contacts Presse :

- FRAPNA Loire - 4, rue de la Richelandière - 42100 SAINT-ETIENNE - Tél : 04 77 41 46 60
- Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Z.I. Le Bas Rollet 14, allée de l'Europe - 42480 La Fouillouse - Tél. : 04.77.02.20.00